

Concours Maisons Fleuries 2022

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

La commune de Civaux organise tous les ans un concours des maisons fleuries. Il est ouvert à tous les habitants de la commune ainsi qu'aux commerces, restaurants, EHPAD et entreprises qui participent à l'embellissement de la commune

Article 2 : Les conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes personnes dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles de la voie publique.

Les candidats sont informés que leurs réalisations seront prises en photo par les membres du jury (Bien mettre en valeur l'objet de la catégorie. Attention aux voitures, tuyau d'arrosage, poubelles... Eviter les fenêtres et portes ouvertes, ainsi que les volets fermés).

La participation au concours est gratuite.

Article 3 : Les inscriptions

Un bulletin de participation dûment complété sera déposé en mairie avant le 10 juin 2022.

Un règlement du concours sera remis aux participants

Article 4 : Les catégories

Cinq catégories sont proposées :

Catégorie 1 : Pelouses fleuries

Catégorie 2 : Cours fleuries

Catégorie 3 : Voie publique

Catégorie 4 : Balcons, terrasses, fenêtres, murs fleuris

Catégorie 5 : Commerces, restaurants, EHPAD, entreprises



Les candidats ne peuvent concourir que pour une seule catégorie. C'est le jury qui détermine la catégorie la plus appropriée pour chaque participant.

Article 5 : Composition et passage du jury

Le jury est composé des membres de la commission animation. Le jury se réunira afin de procéder aux visites sur place. Les candidats seront informés par courrier du passage des membres.

Article 6 : Critères de notation

Une note sera attribuée à chaque participant, cette note est basée sur les éléments suivants :

- La qualité du fleurissement (harmonie des couleurs, densité...)
- L'entretien général et propreté
- L'originalité, diversité et choix des plantes
- Les décorations

Article 7 : Résultat et remise des prix

Une remise des prix sera organisée à l'automne par la commune. Le jury décidera ultérieurement du type de récompense.

Article 8 : Acceptation du règlement

Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury

